

2024-059SEANCE DU **MARDI 2 AVRIL 2024**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 2 avril 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 27 |
| Nombre de Membres présents : 20 | Vote Contre : 0 |
| Pouvoirs : 7 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 0 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Marc NARDI pouvoir à Jean-Jacques BILLARD, Marc PLOUZEAU pouvoir à Hélène BELLUT, Jean-Christophe PELLETIER pouvoir à Daniel DAMMERY, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric MAUCORT, Jean-François DAUDIN pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ pouvoir à Corinne RUFET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle LAMBERT

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école maternelle Jacques Prévert

Dans le cadre des sorties scolaires, la Ville est amenée à verser des subventions exceptionnelles pour participer financièrement au projet mené.

Au cours de cette année scolaire 2023-2024, l'école Jacques Prévert Maternelle a sollicité la ville de Chinon pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour une participation à la prise en charge du séjour scolaire organisé pour les élèves de Grande Section du jeudi 4 au vendredi 5 avril 2024 à Avoine.

Le thème de ce séjour est « les animaux, la nuit, la forêt » et sera l'occasion d'approfondir les connaissances sur les animaux avec deux interventions du CPIE), d'explorer un environnement nouveau (la forêt, les arbres, les cabanes, ...), d'expérimenter des perceptions sensorielles nouvelles (l'obscurité, la fraîcheur de la nuit, la vision nocturne accompagné d'une lampe torche) et de découvrir la vie en communauté sans les parents.

Le coût total du voyage s'élève à 991,60 €.

Il est proposé que la Ville de Chinon verse une subvention exceptionnelle à l'OCCE COOP SCOL Ecole Maternelle Prévert de 10% du montant global dans la limite de 99,16 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à « l'OCCE COOP SCOL Ecole Maternelle Prévert » d'un montant de 99,16 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.